

CHARTRE REFERENT PHARMACIE

CONTRAT :

Nommé référent de pharmacie sur proposition du cadre du service par le cadre supérieur de pôle pour une durée minimale de deux ans.

RÔLE :

Responsable, par délégation du cadre du service d'appartenance, de l'organisation et de la gestion des médicaments et des dispositifs médicaux stériles.

OBJECTIFS :

- Représenter le service auprès de la P.U.I = pharmacie + stérilisation
- Établir le lien informationnel entre l'unité fonctionnelle et la Pharmacie
- Assurer l'adéquation besoins/ressources en respectant la sécurité, la qualité des soins et la vigilance des stocks.

MISSIONS

- Participer à l'élaboration de procédures visant à respecter le contrat du bon usage du médicament.
- Missions de formations et informations relatives aux DMS et médicaments dans l'unité (mise en place, ruptures de stock,...).
- Être garant de la tenue de ou des armoires à pharmacie (hygiène et rangement).
- Suivi et réajustement des dotations de médicaments et DMS en collaboration avec les prescripteurs concernés et les pharmaciennes.
- Organiser le contrôle des périmés (planification des contrôles avec les autres membres de l'équipe soignante).
- Organiser en collaboration avec le service pharmacie d'un calendrier annuel de nettoyage des armoires.
- Participer à la sensibilisation aux risques d'erreurs médicamenteuses.
- Veiller au respect du renouvellement des dotations (date, heure et conformité), pour tous les produits (médocs, solutés, D.M.S.)
- Veiller au retour à la PUI des médicaments hors dotation pour les patients sortis ou décédés.

- Etre garant de la continuité de la prise en charge médicamenteuse (ttt personnel du patient et/ou transfert de service)
- S'assurer de l'actualisation des documents internes, de liaison avec la P.U.I.
- Etre garant de la conservation et du stockage des médicaments (« froid »)
- Transmettre toutes les informations utiles au cadre de l'unité qui reste le responsable légal de la gestion des DMS et médicaments.

LIAISON HIERARCHIQUE DIRECTE

Le cadre de l'unité d'appartenance

Le cadre supérieur de santé du pôle.

LIAISON FONCTIONNELLE

Le cadre supérieur du pôle de soutien technique.

Le service de la PUI et son cadre

Les pharmaciens.

Les médecins prescripteurs du service.

Le 11 février 2011

Groupe de travail V2010